



Déclaration préalable du SE-UNSA 43 à la CAPD du 29 novembre 2021

Normalement, la rentrée aurait dû être un moment de plaisir pour chacun de nous, plaisir de retrouver ses collègues, de voir les élèves et de recommencer une nouvelle année scolaire. Mais cette année, elle a été marquée par un curieux sentiment à la fois d'usure et d'inquiétude.

En effet, sans surprise, le moral n'est pas au beau fixe.

L'Usure suite aux dix-huit mois de crise sanitaire et les craintes de l'avenir prennent le pas sur la motivation des collègues. La crise sanitaire n'est pas la seule cause de ce moral en demi-teinte. L'usure c'est aussi celle d'une profession qui n'en peut plus d'entendre son ministre se féliciter de sa politique en faisant une description de l'école qui ne reconnaît que très peu les difficultés du quotidien. Les écarts entre les annonces et le réel sont flagrants. Cela vaut pour sa gestion de l'épidémie comme pour ses réformes. En outre, cette usure se mesure aussi à l'attente en vain d'une reconnaissance professionnelle qui ne vient pas.

Les annonces du président de la République du 2 septembre à Marseille ne sont pas faites pour rassurer les collègues du 1er degré. L'innovation ou l'expérimentation prônée débute sur une fausse bonne idée sans discussions. Les enseignants de Marseille tout comme ceux des autres territoires ont largement montré qu'ils étaient très engagés malgré leurs mauvaises conditions de travail sans avoir été « choisis ».

L'inquiétude est réelle devant la perspective d'une année qui pourrait apporter du changement aussi bien sur le plan sanitaire que professionnel, 2022 étant une année d'élections avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement au printemps 2022.

Cette année encore, le SE-UNSA 43 demande l'embauche d'enseignants sur liste complémentaire.

En effet, en Haute-Loire comme ailleurs, la situation est inquiétante ! Pour pallier le manque criant de remplaçants afin de gérer les élèves, l'Etat fait appel à des contractuels plutôt qu'à des professeurs sur liste complémentaire. Cette méthode de recrutement semble se pérenniser, cela devient très inquiétant.

De même, l'ambition d'une école inclusive se résume à un affichage de façade, et la mise en place des PIAL se fait sans moyen, sans temps de décharge pour les coordonnateurs et se réduit à une gestion comptable des AESH. Il est inadmissible que l'enveloppe budgétaire pour le recrutement d'AESH soit épuisée sur la Haute-Loire. Nous espérons vivement que l'enveloppe nationale de 4000 postes permettra de pourvoir localement au recrutement d'AESH en nombre suffisant. Les personnels se sont retrouvés face à des dilemmes éthiques usants et décourageants où des élèves en situation de handicap sont restés des semaines sans solution d'accompagnement ou bien avec des temps d'accompagnement déconnectés de leurs besoins réels.

Aussi, alors que nous nous félicitons de l'augmentation des décharges de direction notamment pour les écoles de 1 à 3 classes depuis cette rentrée, ces dernières semblent avoir du mal à se mettre en place dès le mois de septembre, ce que nous regrettons fortement. En effet, sur plusieurs circonscriptions, des directeurs et directrices n'ont eu aucun jour fléché pour travailler à la direction d'école sur ce mois-là. Or, c'est un mois énormément chargé pour ces collègues. Il serait bon qu'à la rentrée prochaine, les directrices et directeurs de ces écoles aient nécessairement une journée de décharge le premier mois de la rentrée. De même, l'établissement du calendrier de ces journées de décharges semble être lui-même problématique, puisque effectué directement par les collègues directeurs et le TR effectuant cette décharge. Certains TR se voient ainsi obligés de contacter 16 écoles afin d'établir leur propre calendrier de décharges.

Enfin, ce jeudi 25 novembre, M. Véran et M. Blanquer se sont exprimés à l'occasion d'une conférence de presse pour annoncer une évolution des règles sanitaires.

En amont de cette dernière, s'était déroulé un point sanitaire avec les organisations syndicales de l'Education nationale. C'est bien la première fois qu'un point sanitaire précède une prise de parole publique de notre ministre et nous donne la totalité des annonces à venir. Cependant il est fort regrettable qu'aucun échange n'ait pu porter sur le fond même de l'évolution du cadre sanitaire et les questions sur le sens et les modalités de mise en œuvre des mesures n'ont obtenu aucune réponse.

En effet, substituer la fermeture de classe dès un cas positif et durant 7 jours par des tests pour tous les élèves de cette classe selon deux modalités est une stratégie incompréhensible.

En particulier, les élèves resteront-ils scolarisés durant un certain délai avant de devoir attester d'un test négatif ? Quel serait ce délai ? Leur scolarisation sera-t-elle suspendue en attendant ce résultat ? Un élève ne présentant pas de résultat de test au bout de 7 jours pourrait-il revenir à l'école ?

Pour le SE-Unsa, dans la situation épidémique actuelle, ce changement de stratégie est risqué sur trois aspects au moins :

- la circulation du virus

le climat entre l'école et les familles alors que pour la plupart d'entre elles ne pourra bénéficier de tests à l'école mais devra les faire à l'extérieur

la capacité de l'Ecole à gérer le suivi individuel des élèves du point de vue de leurs tests et également de leur scolarisation en présentiel pour les uns, et en continuité pédagogique pour les autres, au fil de l'eau et au gré des résultats des tests. Nous pensons particulièrement aux directeurs et aux directrices d'école qui vont encore voir leur charge de travail augmenter indubitablement !

Plus que jamais l'année 2021-2022 est une année où il faudra savoir traverser le tunnel et tenir bon.

Revenons à l'ordre du jour, bien maigre, de cette CAPD.

Nous y voilà, les prérogatives de cette instance ont fondu comme neige au soleil.

Nous rappelons encore une fois, qu'au SE-Unsa, nous sommes favorables à un dialogue social de qualité à l'échelle de notre département mais également dans les autres niveaux de discussion, passant par une plus grande communication et concertation avec les organisations syndicales : tenues de groupes de travail en amont des instances et prise en compte de nos avis d'experts, afin de ne pas réduire les instances à des chambres d'enregistrement et, dans un contexte sanitaire dégradé, ne pas ajouter de tensions aux tensions.

Mme Aurélie ANJARRY
Mme Carole TANGUY
SE-UNSA 43

